



CONTRAT DE RIVIÈRE BUËCH ET SES AFFLUENTS : ÉTUDE POUR LA DÉFINITION D'UN PLAN DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU BUËCH (05)

NOTE DE SYNTHÈSE



Décembre 2006



UNE PARTICULARITE REGIONALE

Au niveau régional, le Buëch offre un **bassin versant** tout à fait **atypique**.

Affluent de la Durance, il est le seul cours d'eau qui fasse autant le lien entre Provence alpine et Provence méditerranéenne et à ce titre il apparaît comme original à l'échelle régionale.

D'autres affluents proches comme la Bléone, où l'Asse, sont naturellement trop chargés en matières en suspension, quant à La Durance, elle est aujourd'hui tellement aménagée, qu'il est impossible d'y identifier le torrent naturel qu'elle était entre Alpes et Méditerranée.

Le Buëch demeure cependant marqué par l'endiguement du XVIII^{ème} siècle, et par l'aménagement hydroélectrique récent.

Si la rivière conserve son régime de crues et d'étiages marqués, à partir de Serres elle est dérivée par le barrage de Saint-Sauveur, obstacle infranchissable à la montaison piscicole. Les eaux prélevées rejoignent alors la chaîne hydroélectrique de la Durance et jusqu'à Sisteron la rivière fonctionne en débit réservé.

En 2006, il subsiste encore des extractions en lit mineur du Buëch, celles-ci devraient être ajustées au transport solide et limitées aux situations à risque. Mais de cet historique lourd d'extractions et de par la modification du régime au droit de Saint-Sauveur, on observe fréquemment des altérations du transport solide.

Mais le bassin versant du Buëch est avant tout un bassin versant rural. La ressource est fortement sollicitée pour l'agriculture, ainsi que pour l'alimentation des communes et des différentes activités riveraines. L'importance de la pression de prélèvement se traduit d'ailleurs par une accentuation des étiages et un réchauffement des eaux.

Le bon état écologique en 2015, tel que le prévoit la Directive Cadre sur l'eau (DCE), devrait être facilement obtenu, hormis en aval de Saint-Sauveur. Les prescriptions principales de la DCE sont la mise en place d'une passe à poissons au niveau du barrage de Saint Sauveur et la mise aux normes des ouvrages d'épuration.

En dehors de ces mises aux normes réglementaires, le bassin versant du Buëch est bien pourvu en matières d'ouvrages d'assainissement collectif et l'assainissement autonome n'est pas très répandu.

Il en ressort une **bonne qualité des milieux aquatiques**.

DES MILIEUX AQUATIQUES A CONSERVER ET A AMELIORER

La qualité des eaux du bassin versant du Buëch est globalement bonne, voire excellente. Sur les trente dernières années, elle s'est même améliorée. Seule, de manière ponctuelle, la qualité bactériologie laisse à désirer.

La qualité des eaux ne sera donc pas un enjeu prioritaire du contrat de rivière, en revanche il apparaît essentiel de trouver un équilibre entre les besoins en eau des activités riveraines, et les débits laissés au cours notamment en période d'étiage.

Les indices biologiques (algues et invertébrés aquatiques) confirment cette **très bonne qualité des milieux aquatiques**.

Le peuplement piscicole actuel est quant à lui, la résultante d'un **fort potentiel salmonicole perturbé par la présence de nombreux prélèvements d'eau**, (hydroélectricité, nombreux ouvrages en rivière) et qui à la fois cloisonnent le milieu, aggravent le réchauffement naturel des eaux en période estivale et ont favorisé l'installation de poissons mieux adaptés aux conditions de milieu nées du débit réservé.

Si le nombre d'espèces a augmenté, ce sont essentiellement des espèces adaptées à ce nouveau milieu qui sont apparues. Certaines ont disparu, c'est le cas de l'anguille, qui est bloquée aujourd'hui en aval de Cadarache.

Cependant il demeure de nombreuses espèces endémiques, comme le blageon, le toxostome ou encore le barbeau méridional. Sur les 17 espèces de poissons recensées, 6 bénéficient d'une protection au niveau français ou européen, et une, **l'Apron est menacée de disparition**.

La truite fario est l'espèce repère de l'ensemble du bassin versant du Buëch. On observe d'ailleurs de très belles populations dans les zones amont même si prélèvements d'eau et les nombreux obstacles à la circulation piscicole sont les principales contraintes rencontrées par la truite. Enfin la truite fario se reproduit essentiellement dans les adoux qui apparaissent comme de véritables maternités.

La structure des peuplements d'écrevisses est plus inquiétante. Si l'espèce locale, l'écrevisse à pieds blancs est recensée essentiellement dans les adoux, elle est menacée en raison de la fragilité de son habitat ainsi que par la présence de deux espèces d'écrevisses introduites.

Ces deux espèces, qui sont plus tolérantes à des dégradations de la qualité des milieux, sont de plus porteuses saines de la peste des écrevisses qui décime les populations d'écrevisses à pieds blancs. L'écrevisse à pieds blancs est une espèce protégée.

On soulignera donc **l'importance des adoux**. Ce sont des milieux essentiels pour un bon fonctionnement écologique du Buëch. De manière générale, ils offrent une stabilité en termes de qualité de l'eau, de température, de régime hydrologique, qui en font **des annexes indispensables au Buëch**. Les adoux accueillent de nombreux invertébrés aquatiques, l'essentiel des populations d'écrevisses à pieds blancs, et sont déterminants dans la reproduction de la truite.

Enfin le Grand et Petit Buëch, vont être intégrés au réseau Natura 2000, le document d'objectif (DOCOB) est en cours de préparation.

LA PECHE, PRINCIPALE ACTIVITE AQUATIQUE

On observe peu d'activité de sports d'eau vive, hormis la pêche. Six associations de pêches (APPMA) sont présentes sur le territoire.

La pratique halieutique a lieu principalement sur les « trois Buëch » et concerne essentiellement la truite. La moitié des pêcheurs viennent de l'extérieur du département, notamment du fait que les parcours sont essentiellement en domaine public et ne nécessitent pas l'achat d'une nouvelle carte.

Les pratiques de pêches assez techniques sont bien représentées et de nombreuses compétitions d'ampleur parfois nationale, sont organisées. Pêcheurs de haut niveau côtoient donc les pêcheurs « amateurs », tandis que les affluents sont essentiellement fréquentés par les pêcheurs locaux.

La pêche apparaît comme une activité touristique en adéquation avec la nature rurale du bassin versant, qui permet de conserver la qualité des milieux, une activité économique, le tout dans un souci de développement durable.

Là encore, à l'échelle de la région PACA le Buëch présente beaucoup d'atout pour envisager le développement d'un tourisme « pêche et nature ».

UN PLAN DE GESTION POUR LA DECENNIE A VENIR

Les objectifs principaux du plan de gestion des milieux aquatiques sont de conserver les qualités observées, et de lever ou de réguler les contraintes majeures qui s'exercent sur ces milieux.

Les priorités sont donc de protéger les adoux, d'organiser les prélèvements en eau pour limiter les étiages, d'assurer la libre circulation des espèces sur les axes principaux et de lutter contre les espèces introduites.

Mais tout plan de gestion doit aussi se soucier des usages associés aux milieux aquatiques, par la recherche d'un équilibre entre la qualité de vie des populations riveraines ou touristiques et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

L'objectif est de maintenir les usages qui participent à la vie des populations riveraines, quitte à mieux les organiser (prélèvements en eau), les mettre pour certains en conformité avec la réglementation (rejets d'épuration) et en privilégier d'autres (pêche de loisirs et activités natures).

Enfin il semble important de continuer à enrichir au fil des années, la connaissance des milieux aquatiques du Buëch, et mettre cette connaissance à disposition du plus grand nombre à travers des opérations de communication et d'éducation à l'environnement.